

L'ÉQUIPE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Elle fait partie de la Maison
Départementale des Solidarités
comprenant une équipe pluridisciplinaire :
secrétaires, assistants sociaux, conseillers
en économie sociale et familiale,
éducateurs et psychologues...



IMPRIM'VERT* PAO DIRCOM CD54 - M. Gourbillon - Photos © G. Berger-CD54 - Imprimerie conseil départemental 54 - Juin 2018

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

DIRECTION DES SOLIDARITÉS

Service de Protection Maternelle et Infantile

48, esplanade Jacques-Baudot

CO 900 19

54035 NANCY CEDEX

03 83 94 52 46



www.meurthe-et-moselle.fr

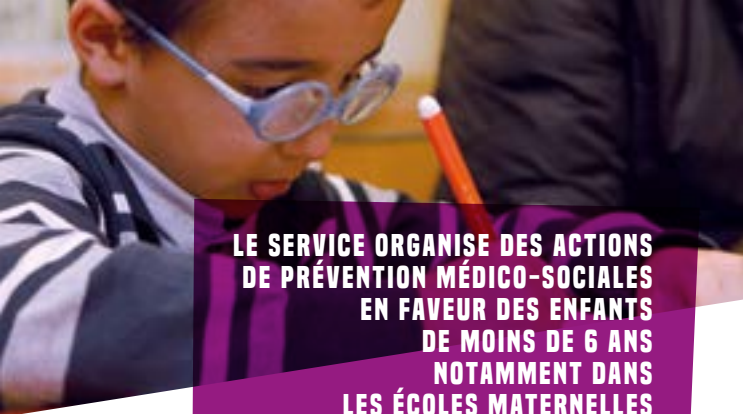
Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19

54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE EN ÉCOLE MATERNELLE

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE



LE SERVICE ORGANISE DES ACTIONS DE PRÉVENTION MÉDICO-SOCIALES EN FAVEUR DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS NOTAMMENT DANS LES ÉCOLES MATERNELLES

LE BILAN COMPLET COMPORTE

- ✓ un dépistage visuel et auditif,
- ✓ une évaluation du développement de l'enfant et de sa socialisation,
- ✓ un examen du langage,
- ✓ un examen clinique et dentaire,
- ✓ une mesure du poids et de la taille,
- ✓ une vérification des vaccinations.

LES PARENTS SONT INVITÉS À Y PARTICIPER

Là où des bilans complets ne sont pas réalisables, les enfants bénéficient au minimum d'un dépistage visuel et auditif, d'une mesure du poids et de la taille et d'une vérification des vaccinations.

Si les parents ne sont pas présents, les résultats leur sont transmis par le carnet de santé.

Rien ne sert de dépister si l'on ne s'assure pas des suites données à ce bilan

En cas de demande d'orientation(s), le médecin ou la puéricultrice vous recontactera pour connaître les résultats s'ils n'ont pas été communiqués.

UN OBJECTIF

Favoriser l'épanouissement de votre enfant dans le cadre scolaire en veillant à sa santé et en proposant des orientations adaptées si besoin.

RÉSULTATS À TITRE D'EXEMPLE

16%

des enfants ont un **trouble visuel**.

90%

des amblyopies (vision réduite) **dépistées avant 2 ans guérissent**.

5%

seulement des amblyopies **détectées après 8 ans** peuvent être améliorées.

Toute baisse de l'audition a un effet sur l'acquisition du langage et le comportement de l'enfant. Un traitement est toujours possible.

Dès 4 ans, **une rééducation orthophonique** peut permettre d'éviter des difficultés scolaires ultérieures.

